

LES ANNONCES

SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 - 1,50 €
N°4083

LANDAISES

CANARD GRAS

Premières vaccinations,
nouveaux espoirs

L'ŒIL DES EXPERTS

Immobilier
Le viager : une
opportunité ?

LA SANTÉ D'ABORD

4



4 FOCUS LANDES

La santé d'abord

- L'hôpital de Mont-de-Marsan à la pointe de la technologie
- Islo passe à la vitesse supérieure
- Inway crée l'espéranto des instruments chirurgicaux
- Leroy, le vépéciste du matériel médical

14 ACTU LANDES

Octobre rose : l'esthétique au service du mieux-être

15 ACTU LANDES

Pulseo : des prix « À point nommé »



16 ACTU LANDES

Canards gras : premières vaccinations, nouveaux espoirs

18 ON EN PARLE

SOMMAIRE



20 L'ŒIL DES EXPERTS

Immobilier
Le viager : une opportunité ?

26 SOCIAL

Retraite progressive

27 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

Surf en francophonie

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
 • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi
 • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois) • Commission paritaire n° 0628 | 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésoHebdoEco



LA, SANTÉ D'ABORD





Avec des investissements conséquents pour le centre hospitalier intercommunal de Mont-de-Marsan sur des équipements de dernière génération, de nouveaux pôles médicaux privés dédiés à une prise en charge globale des patients, et des entreprises qui proposent des solutions toujours plus novatrices... Les Landes affichent leur vitalité en matière d'innovations santé.

L'HÔPITAL DE MONT-DE-MARSAN À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE



Le futur bâtiment de 8 700 m² sur le site de Layné s'intègre dans un programme global de plus de 160 millions d'euros sur 10 ans

Avec la future salle hybride de son nouveau bloc opératoire livrable pour l'été 2024, le centre hospitalier intercommunal (CHI) de Mont-de-Marsan se rapprochera des équipements d'un centre hospitalier universitaire (CHU) de grande ville. Et pour y ajouter des options complémentaires, il cherche de nouveaux mécènes.

Par Julie DUCOURAU

Depuis des mois, plus de 40 entreprises se relaient sur le grand chantier de reconstruction du centre hospitalier intercommunal (CHI) de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources, pour la création notamment d'un nouveau bâtiment de 8 700 m² sur le site de Layné avec de nouvelles salles d'opération, qui s'intègre dans un programme global de plus de 160 millions d'euros sur 10 ans [LAL n°4034 du 29 octobre 2022] incluant reconstruction des Ehpad, nouvelle Maison d'accueil spécialisé, ou consultations avancées jusqu'à Hagetmau et Aire-sur-l'Adour pour répondre aux besoins des populations.

ROBOT CHIRURGICAL

Si tout se passe comme prévu, le nouvel ensemble de Layné sera « livré avant l'été 2024 pour des premiers déménagements des équipes entre juin et septembre », fait valoir Audrey Garcia-Viana, directrice adjointe du CHI, chargée du projet directeur de l'établissement. Dans ces nouveaux locaux, il y aura des équipements de pointe comme le robot chirurgical déjà acquis par l'hôpital en novembre 2022, et des nouvelles technologies et innovations avec la très attendue salle hybride pour une chirurgie de précision mini-invasive avec guidage par l'image, permettant de faire travailler en même temps le chirurgien

gien et le radiologue par un équipement de dernière génération offrant les meilleures conditions de sécurité d'intervention. Une façon également de réduire les durées de séjour pour les patients et les risques postopératoires. « C'est une offre technique dernier cri. Nous sommes très peu à l'avoir en France, ce sont habituellement plutôt des CHU qui en sont dotés. Nous sommes vraiment à la pointe », poursuit la directrice adjointe. Autre avantage de cette salle hybride, elle permet de « se situer dans un axe de complémentarité avec des professionnels d'autres hôpitaux, comme à Bordeaux. Quand tout le monde a le même matériel, cela peut faciliter l'accueil de nouveaux internes, ça permet des partenariats ».

FONDS DE DOTATION « A NOUSTE »

Ces équipements sont évidemment très coûteux ; pour le modèle choisi ici par l'hôpital, il faut compter environ 800 000 euros. « Nous aimerions des options d'équipements pour améliorer le confort des opérateurs, c'est pourquoi nous faisons appel au mécénat via notre fonds de dotation « A Nousté » pour lever des fonds supplémentaires, à hauteur de 50 % », explique Camille Carnielli, directrice adjointe, chargée des affaires générales, des relations avec les usagers et de la communication. Et « il n'y a pas de petits dons », précise-t-elle, rappelant que le mécénat ouvre droit à des déductions fiscales jusqu'à 60 %. Depuis 2019, une trentaine d'entreprises mécènes (banques, groupes de construction, artisans, vigneron...) ont offert au total 750 000 euros, des sommes allant de 50 euros à des chèques à cinq chiffres, selon Cédric Dubois, chargé de la communication au CHI.

Globalement, souligne la direction, « toutes ces restructurations de locaux et ces innovations par-



ticipent directement au bien-être des patients et aussi, indirectement, au défi essentiel de l'attractivité des personnels médicaux et paramédicaux car elles améliorent la qualité de vie au travail. »



LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Lors du Forum santé et avenir « Comment mieux vieillir dans les Landes ? Solutions et innovations », organisé le 25 septembre à l'Atrium de Dax par *Sud-Ouest*, l'Agence régionale de santé (ARS), la Mutualité française Nouvelle-Aquitaine et l'Institut Bergonié, la question de la prévention a été au cœur de débats : ateliers « Pas d'âge pour bouger » cet été à Mont-de-Marsan, services départementaux XL Autonomie pour le maintien à domicile, Village landais Alzheimer et « Bergo'bus » de l'Institut Bergonié de Bordeaux, récemment passé par Morcenx pour développer le dépistage du cancer sur tous les territoires.

Au-delà de ces messages de santé publique, l'enjeu majeur concerne l'attractivité des métiers, par la revalorisation salariale et la levée de freins à la mobilité de personnes éloignées de l'emploi. Avec l'idée de fournir bientôt dans les Landes, des véhicules sans permis à de futures aides à domicile qui n'auraient que quelques kilomètres à faire, ou des petits SUV pour pouvoir traverser des routes forestières vers le domicile de personnes âgées parfois isolées.



ISLO PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Le premier Institut Santé Landes Océan (Islo) doit ouvrir à Mées, près de Dax, fin 2024. La première pierre de celui d'Angresse « Côte landaise » doit être officiellement posée mi-octobre. Suivront Pau, Mont-de-Marsan et Biscarrosse. Et le groupe privé lance une levée de fonds de 10 millions d'euros pour développer son concept santé au niveau national. Décryptage.

Par Julie DUCOURAU



Les trois co-fondateurs

Depuis 2019 et le dîner des trois amis fondateurs, Xavier Dechenne (cardiologue), Joël Rezzouk (chirurgien de la main) et Lionel Tirefort (directeur de clinique), où a émergé l'idée d'un « centre de consultation de demain », les choses ont sacrément évolué. Le long de la quatre-voies entre Dax et la côte, leur premier projet se concrétise à Mées, sur 4 300 m² visant à prendre en charge le patient dans sa globalité, d'un point de vue chirurgical, médi-

cal et paramédical, avec espaces dédiés aux start-ups de la santé, restauration promettant de mêler saveurs gastronomiques et valeurs nutritionnelles, afterworks et événements culturels [cf. LAL n°4044 du samedi 7 janvier 2023].

CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS 7 JOURS SUR 7

100 professionnels dont 40 médecins spécialistes vont y travailler. Grande nouveauté, il y aura là un centre de soins non programmés

avec deux urgentistes pour un accès aux soins sans rendez-vous 7 jours sur 7 mais seulement en journée.

À Angresse dont la première pierre doit être posée le 12 octobre même si les travaux ont déjà beaucoup avancé sur la première tranche de 3 500 m² livrable à l'automne prochain (précédant une deuxième phase de 1 500 m² qui démarrera en 2024), le nouvel ensemble médical accueillera une clinique vétérinaire de 600 m² pour du travail en synergie sur la « prévention en santé humaine, animale et végétale ». « L'idée est aussi de travailler

Leur concept santé intègre espaces dédiés aux start-ups, restauration et événementiel culturel



dans une dynamique de recherche groupée avec le technopôle Domolandes à Saint-Geours-de-Maremne pour - pourquoi pas - des initiatives communes dans l'optique de la future chaire universitaire sur le bien vieillir », espère Lionel Tirefort, infirmier de formation reconverti dans la direction d'établissements privés de santé à Dax (Jean le Bon), La Rochelle et Pau, avant de se consacrer désormais à Islo.

À chaque fois, « les propriétaires des lieux sont les professionnels adhérents du réseau, soit 35 investisseurs sur Mées et 30 sur Angresse qui ont investi respectivement 13 et 9 millions d'euros. Joël, Xavier et moi sommes tous des professionnels de santé. Quand on se réunit avec nos pairs, on leur présente le concept et le modèle économique et on arrive à structurer le projet avec eux. Si on ne le fait pas entre professionnels de santé, d'autres le feront pour nous, c'est une manière de maîtriser la politique économique, sociale et la créativité. »

Les lieux n'appartiennent donc pas au trio, mais « ils sont animés par le groupe Islo qui a porté le pro-

« Nous ne sommes pas promoteurs. **Nous vendons de l'ingénierie** »

jet au départ », explique celui qui est un des neuf associés actuels du groupe (Islo immobilier, Islo conseil, etc.). Ainsi, la filiale Medspaces distribue les animations et services dans chaque projet, entre incubateur santé, coworking et autres événementiels (tables rondes, conférences) pour la communauté. Elle gère par exemple 30 % de la surface du projet de Mées.

OBJECTIF : 30 PROJETS EN FRANCE D'ICI 2028

Dès l'année prochaine, trois autres commercialisations auprès de professionnels seront lancées à Pau, Mont-de-Marsan et Biscarrosse. Et le défi est devenu national. « Notre objectif est de réaliser 30 projets communautaires en France d'ici 2028 », confie Lionel Tirefort. Aussi, le groupe vise une levée de fonds de 10 millions d'euros, en « travaillant sa structuration

financière pour aller plus vite sur l'acquisition de compétences. » Une vingtaine de postes devraient être créés : conseillers en parcours de soins, conseillers qualité, suivi des projets de santé, développeurs de projets immobiliers, directeurs financiers, marketing, animateur réseau et événementiel. « Nous ne sommes pas promoteurs, nous n'avons pas vocation à faire de l'immobilier partout. Nous vendons de l'ingénierie. Si demain un pharmacien de Rennes veut monter un projet, il pourra s'adosser à nous, on sera là en conseil. » Des projets en région parisienne sont déjà sur les rails « avec des acteurs nationaux de l'immobilier qui préfèrent nous déléguer l'ingénierie. » Islo sera également présent au prochain Salon des maires, à Paris (21-23 novembre) pour convaincre des élus de l'intérêt de leurs solutions.



INWAY CRÉE L'ESPÉRANTO DES INSTRUMENTS CHIRURGICAUX

À Dax, la société InWay développe une codification universelle des instruments chirurgicaux afin d'éviter les dysfonctionnements en milieu hospitalier. Au-delà du gain de temps et d'argent pour les établissements de santé, l'objectif ultime est d'assurer la sécurité des patients.

Par Cécile AGUSTI

Quelle que soit la marque d'outillage choisie, une clef de douze reste une clef de douze. Mais ce qui est vrai en bricolage ne l'est pas en médecine. Les quelque 150 fournisseurs mondiaux d'instruments chirurgicaux disposent chacun de références et de dénominations propres pour leurs matériels. Des instruments parfaitement identiques peuvent donc ne pas s'appeler pareil selon leur marque, alors que d'autres aux fonctionnalités différentes peuvent avoir des dénominations similaires. Or, lorsque dans un même hôpital, les équipes n'appellent pas les instruments de la même façon, les problèmes commencent... Perte de temps due à l'incompréhension sur les matériels souhaités, stérilisation d'outils ouverts mais non utilisés, surcoûts ou erreurs lors du

renouvellement des stocks, et même annulation d'interventions faute de disposer du bon instrument, « c'est cette absence de langage commun qui est à l'origine d'une partie des dysfonctionnements en milieu hospitalier », estime Jean-Paul Averty. Commercial consultant pendant une trentaine d'années dans l'industrie médicale, il a créé InWay en mars 2021 pour pallier ce problème. Depuis la pépinière Pulseo de Dax, il développe une codification universelle pour les instruments chirurgicaux. « L'objectif est que les professionnels de santé se comprennent mieux afin que le matériel soit exploité correctement. »

DES PROSPECTS CONQUIS

Grâce à l'Atlas InWay, dévoilé le 1^{er} juin dernier, le monde médical dispose désormais d'une base de données numérique unique et

universelle. « Chaque instrument y est répertorié avec une image, un descriptif précis, un hologramme et toutes les équivalences chez chaque fournisseur, précise Jean-Paul Averty. Les utilisateurs peuvent rechercher leurs instruments par mots-clés, les visualiser en 2D ou en 3D, partager les données avec les différents services (stérilisation, bloc, achats, maintenance...) ou encore créer et référencer leurs plateaux opératoires. » Actuellement, 5 000 instruments d'une trentaine de fournisseurs francophones sont référencés dans la base de données. « Il s'agit d'instruments généraux qui sont utilisés dans plus de 90 % des blocs opératoires du monde entier. La base est toutefois appelée à évoluer et à s'enrichir avec des instruments plus spécifiques. »

Mais dans sa forme actuelle, elle a déjà séduit les visiteurs du Congrès de la société française des sciences de la stérilisation, qui s'est tenu à Marseille du 18 au 20 septembre derniers. « C'est la première fois qu'on présentait l'Atlas officiellement et les retours ont été unanimes. Tous les gens qui sont passés sur notre stand nous ont dit à quel point on allait leur faire gagner du temps et générer moins de stress et des économies. » Commercialisé sous forme de licence, l'Atlas

InWay a déjà séduit ses premiers clients : l'hôpital de Sète (Hérault) et le groupe hospitalier Paris Saint-Joseph. « Avant la fin de l'année, les cliniques Aguiléra (Biarritz), Belharra (Bayonne) et Jean Le Bon (Dax) devraient également travailler avec nous. » Grâce à ces commandes, l'entreprise devrait réaliser 35 000 euros de chiffre d'affaires cette année, mais vise déjà les 200 000 euros en 2024.

FORMER ET SÉCURISER

L'Atlas n'est toutefois que le premier étage de la fusée InWay. Grâce à son équipe de bientôt quatre personnes, la société développe deux autres produits : Horizon et Compass.

InWay Horizon est un outil de formation des agents de stérilisation assisté par réalité augmentée. « Si le langage commun n'existe pas dans le référencement, il n'existe pas plus dans la formation, souligne Jean-Paul Averty. Aujourd'hui, on ne forme donc pas les gens de la même façon à Lille, à Lyon ou à Marseille. » La solution développée par l'entreprise entend donner l'information la plus exhaustive possible pour chaque instrument ou type d'instruments afin d'harmoniser les connaissances. Et comme les photos ne suffisent pas pour maîtriser un outil, c'est avec des lunettes de visualisation 3D que les apprenants sont invités à s'exercer. Ils peuvent ainsi prendre l'hologramme de l'instrument en main, le manipuler, l'agrandir, le disposer sur un plateau et être prévenus s'ils ont commis une erreur... « Les intérêts sont multiples, assure le créateur. Le logiciel permet de créer une infinité de scénarios. Il n'y a plus besoin de mobiliser de matériel. Les agents peuvent préparer les interventions virtuellement sans avoir à stériliser à nouveau les boîtes. Et pour tout ranger, il n'y a qu'à éteindre le casque ! » Encore en développement, InWay Horizon devrait sortir en décembre ou en janvier.

Et d'ici un an et demi, c'est InWay Compass qui pourrait être mis sur



JEAN-PAUL
AVERTY
Fondateur d'InWay

InWay développe un outil de formation par réalité augmentée

le marché. « Il s'agit d'un outil de production et d'aide à la recombinaison des plateaux opératoires en stérilisation. » Toujours avec des lunettes de réalité augmentée, les agents de stérilisation pourront préparer des plateaux opératoires complets et conformes. « Grâce à

l'utilisation de calques virtuels de plateaux types, chaque erreur ou oubli sera immédiatement détecté et corrigé. Cela va permettre de fluidifier le chemin de l'instrument entre la stérilisation et le bloc, assurer la sérénité des chirurgiens et, in fine, la sécurité des patients. »

Si le concept est abouti, reste à alimenter la base de données. « Pour avoir une proposition vendable, nous avons besoin d'au moins 1 500 hologrammes d'instruments chirurgicaux correspondant exactement à ceux qui sont utilisés au bloc. Or aujourd'hui, nous n'en avons qu'un peu plus de 400. J'espère intégrer une personne dédiée à la production d'hologrammes d'ici la fin de l'année pour mener ce travail à bien. »



LE ROY LE VÉPÉCISTE DU MATÉRIEL MÉDICAL

Depuis Peyrehorade, les établissements Leroy fournissent en matériel médical un millier d'hôpitaux, de cliniques et de maisons de retraite partout en France.

Par Cécile AGUSTI



Depuis mars 2023, les établissements Leroy se sont installés à Peyrehorade. Créés 20 ans plus tôt en région parisienne, ils ont suivi leur gérant, Hugues Soulard, dans son envie de vivre dans le Sud-Ouest. La société distribue du matériel médical auprès des professionnels et des établissements de santé. Elle compte un millier de clients actifs parmi les hôpitaux, cliniques et maisons de retraite, dans la France entière.

Mobilier, matériel de rangement, consommables pour pharmacie hospitalière, matériel de diagnostic, produits d'hygiène... les établissements Leroy affichent près de 2 000 références en catalogue et un chiffre d'affaires d'1,7 million d'euros en 2022. C'est désormais depuis un local de 700 m², situé

dans la zone artisanale de Bareyre, que toute la logistique est gérée. « Outre notre entrepôt de stockage et nos bureaux, nous disposons d'un petit point de vente, ce qui est une grande première pour nous, indique Hugues Soulard. C'était pertinent, car dans le secteur de Dax, Orthez, Bayonne, il n'y a pas trop de magasins de matériel médical. »

UN INTERLOCUTEUR PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Si le déménagement ne change rien pour les clients historiques de l'entreprise, habitués à commander à distance, il n'en a pas été de même pour ses salariés. Le gérant leur a bien proposé de le suivre, mais la mobilité géographique ne les a pas intéressés. Il a donc conservé trois commerciales en télétravail et reconstitué le reste de son équipe

sur place. « Actuellement, nous sommes huit. Nous serons 10 d'ici la fin de l'année, car nous souhaitons dynamiser nos ventes. »

Dans un secteur hautement concurrentiel, les établissements Leroy veulent se distinguer par leur service client. « Nous sommes des vèpécistes et nous ne voulons absolument pas être assimilés à une plateforme internet anonyme. Notre credo, c'est d'instaurer une proximité avec nos clients. Un interlocuteur unique est dédié à chaque secteur géographique, afin que les clients sachent à qui s'adresser à la moindre question ou au moindre souci. Nous prenons également soin de les rappeler systématiquement pour valider leurs commandes, les prévenir d'un éventuel retard de livraison ou leur proposer nos offres promotionnelles et nos nouveaux produits. »

LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

50€ TTC

magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



Magazine + Web

6 MOIS = 30 €

1 AN = 50 €

2 ANS = 79 €

Web

6 MOIS = 18 €

1 AN = 29 €

2 ANS = 44 €

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : Liliane Dorrer

contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

OCTOBRE ROSE L'ESTHÉTIQUE AU SERVICE DU MIEUX-ÊTRE

À l'occasion d'Octobre rose, le centre de soins esthétiques Déborah L., installé à Saint-Vincent-de-Paul, présente une technique innovante consistant à créer une prothèse externe en silicone sur mesure pour reconstituer l'aréole et le mamelon du sein.

Par Anne TAUTOU

Cela pourrait être une alternative non-chirurgicale pour toutes celles qui ont subi une mastectomie et seraient en phase de reconstruction. Le but de cette prothèse externe consiste à reproduire l'apparence naturelle de l'aréole et du mamelon. L'esthéticienne prend une empreinte du sein ou propose une bibliothèque de modèles à sa cliente. Une fois conçue sur mesure, cette dernière pourra elle-même la coller sur sa peau. « C'est un concept créé par Ennio Orsini, [également créateur en Italie de la tricopigmentation visant à masquer les imperfections causées par la perte de cheveux, NDLR]. La technique est très rare en France. Nous étions seulement 14 à la proposer en mai dernier. Et à ma connaissance je suis la seule dans les Landes », annonce l'esthéticienne Déborah Latournerie, fondatrice du centre Déborah L. Ce type de prothèse devrait permettre d'améliorer « la perception de l'image corporelle des femmes dont la confiance en soi a été profondément éprouvée ». C'est le souhait de cette esthéticienne engagée qui a choisi de se spécialiser dans les soins innovants liés à la peau et au poil (prothèse, dermopigmentation correctrice, lumière pulsée et électrolyse, soin du regard et de la peau) pour un accompagnement personnalisé.



LA PRISE EN CHARGE

Si le dispositif de la prothèse ne bénéficie pour l'heure d'aucune prise en charge, certains soins peuvent être partiellement remboursés grâce à l'intervention d'associations solidaires dont elle est partenaire. « Je collabore avec les Seintillantes et les Fées No Men 40 qui me permettent de proposer à mes clientes une prise en charge partielle dans le cas par exemple d'une prestation de maquillage permanent de sourcils. »

Le 25 octobre, elle organise conjointement avec des professionnelles de la beauté et de la photographie, une journée spéciale avec les adhérentes de ces associations solidaires et les personnes qui le souhaitent sur inscription. Un programme adapté (make-up, coiffure, shooting photo et prise d'empreinte pour création de prothèse...) pour développer la confiance en soi et faire mieux connaître son activité.

Exploration des potentiels de la plante miscanthus, maintenance industrielle améliorative ou création de lodges en matériaux biosourcés... Les trois lauréats de l'appel à projets « À point nommé » de Pulseo, technopôle du Grand Dax, ont sorti leurs atouts.

Par Nelly BÉTAILLE

PULSEO DES PRIX « À POINT NOMMÉ »

Il y a parfois des trophées qui arrivent « À point nommé ». Et les trois lauréats de l'appel à projets innovants - doté de 25 000 euros en financements et accompagnement - de Pulseo, technopôle du Grand Dax, ont apprécié ce coup de boost bienvenu, le 22 septembre dernier à l'issue des délibérations du jury pour départager les quatre derniers candidats sur 17 dossiers déposés cette année.

« LES ACTEURS MAJEURS DE DEMAIN »

« Au-delà de l'aspect financier et de la qualité de l'appui de l'équipe de Pulseo sur la structuration des projets, il s'agit d'une démarche essentielle pour déceler les pépites ou les acteurs majeurs de demain, assurer le développement économique du territoire, sa vitalité et la création d'emplois », saluait Julien Dubois, président de l'agglomération, en remettant le premier prix à Franck Saint-Girons et à l'équipe de Miscanthus pour leur projet de développement d'une filière autour de cette plante aux multiples potentiels pour la qualité de l'eau et le respect de l'environnement. Avec en perspective pour l'entreprise, des débouchés classiques (litière animale, paillage de massifs, combustibles...) et de nouvelles pistes en cours d'étude.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Le deuxième prix est revenu à Mickael Siberchicot (SIMI), formateur en maintenance industrielle auprès de l'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie), pour son projet de prestations de services aux PME sur le dépannage de leurs systèmes mécaniques ou électriques, et également sur l'amélioration ou la réfection de leurs installations d'un point de vue énergétique.

Éric Rivert (Erivage) a décroché le 3^e prix pour lancer les lodges sur pilotis personnalisables en matériaux biosourcés qu'il peaufine depuis trois ans, après 30 ans de carrière dans l'image et le son... Une histoire de passion.



Pour le 1^{er} prix remis par Julien Dubois à Franck Saint-Girons, une dotation de 3 000 euros, trois ans d'accompagnement et de coworking, un accès au fablab et une place au sein de la formation Grand Dax Managers de Pulseo



Jean-Marie Abadie, président de Pulseo, remet le 2^e prix Mickael Siberchicot (SIMI)



Le 3^e prix remis à Éric Rivert (Erivage) par Marie-Chantal Duguine, présidente du jury

CANARDS GRAS PREMIÈRES VACCINATIONS, NOUVEAUX ESPOIRS

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, était dans les Landes et le Gers pour le démarrage de la première campagne de vaccination de palmipèdes après six crises aviaires en huit ans. Entre soulagement et espoir de toute une filière, malgré des freins à l'exportation.

Par Julie DUCOURAU

Ce lundi 2 octobre, dès 8 h du matin, les 3 500 canards d'Éric Dumas, président du Cifog (interprofession du foie gras), ont commencé à être vaccinés sur son exploitation d'Horsarrieu, près d'Hagetmau, sous les yeux du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Cette première injection à la base du cou sur des canetons âgés de 10 jours sera suivie d'un rappel à 28 jours, comme pour la totalité des palmipèdes dans les élevages de plus de 250 têtes (hors reproducteurs), soit plusieurs centaines de milliers en France dès cette semaine et plus de 60 millions dans les prochains mois.

85 % PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT

« La vaccination, c'est l'espoir de sortir enfin de cette ornière sanitaire. Mais ce n'est pas l'outil miracle, c'est un outil supplémentaire à la biosécurité. On espère retrouver la sérénité entre producteurs, et apaiser les tensions, car en vaccinant, on protège aussi les élevages

voisins », a salué Éric Dumas alors que chacun espère ne plus avoir à subir d'abattages massifs de millions de bêtes comme ces dernières années.

Cette campagne obligatoire avec des vaccins formulés par le laboratoire allemand Boehringer Ingelheim*, est « inédite dans son principe et par son ampleur », a résumé Marc Fesneau, lançant des « mercis et bravos collectifs » à toute la filière qui produit, avec le foie gras, un « élément identitaire patrimonial » de la France.

L'État prend en charge 85 % du coût de ce dispositif estimé à 100 millions d'euros. « Les 15 % restants, c'est un sujet, a fait valoir Xavier Fortinon, président du conseil départemental. On sera certainement là pour en discuter dans la mesure où on avait pris les devants en inscrivant des crédits pour ne pas faire peser sur les canards un prix trop important. Il en va de l'avenir de cette filière. On n'a pas l'habitude de s'échapper. »

Autre problématique, l'export. La France est à ce jour le seul pays d'Europe à vacciner ses palmipèdes contre la grippe aviaire, et le Japon, auparavant premier marché du foie gras français hors Union européenne, a déjà fait savoir qu'il suspendrait les importations de produits avicoles français.

Avec « notre processus de suivi sanitaire très exigeant, nous avons trouvé les voies et moyens de faire en sorte que (la vaccination) ne soit pas un problème » pour un certain nombre de pays, et « pour le Japon, on est encore en discussion », a souligné Marc Fesneau, mettant en avant « la diplomatie sanitaire » qui « œuvre à bas bruit ».

De « longues négociations qui pourraient être liées à des accords du Japon avec l'Europe pour des demandes de réciprocité sur d'autres sujets », croit savoir un responsable de la filière.



À Horsarrieu, chez l'éleveur Éric Dumas, également président de l'interprofession Cifog, ont été vaccinés les premiers canetons landais en présence du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau



LA DIPLOMATIE SANITAIRE À L'ŒUVRE

Globalement, « l'export représente 20 % des débouchés en volumes » et le pays du soleil levant « la moitié de ces volumes et plus encore en valeur », explique Fabien Chevalier, vice-président du Cifog et directeur général de Lafitte Foie gras à Montaut. Sur l'Asie du Sud-Est, un autre client historique, Hong-Kong, accepte, lui, la vaccination. « Entre ces deux positions inverses, le Canada a, de son côté, rouvert le marché de la conserve la semaine dernière, précise Fabien Chevalier, et si pour l'instant, ils bloquent sur la vaccination, on sent des perspectives de négociation. Tout est en discussion ». Selon lui, « la vaccination sera totalement une réussite quand on aura réussi l'acceptabilité à l'export. »

Du côté du Modef des Landes (syndicat des petits exploitants familiaux), on se dit satisfait que la vaccination démarre enfin pour l'avoir demandée depuis le début alors que la filière « a mis trop longtemps à

le reconnaître de peur pour l'export » ; mais pour la présidente Mélanie Martin, il est désormais impératif de « s'attaquer vraiment à la question de la densité des élevages » pour éviter de nouvelles crises et se recentrer sur la qualité.

Quant à Alain Rousset, président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, il a souhaité que « le travail se développe sur les géniteurs avec des races plus locales et résistantes », pour ne pas laisser ce marché aux géants vendéens du secteur, car « si on unifie trop la génétique, on la rend aussi plus fragile. »

**Un deuxième appel d'offres pour de nouvelles doses doit avoir lieu dans les prochains mois et le laboratoire français Ceva espère revenir dans la course.*



INSERTION PROFESSIONNELLE UNE NOUVELLE PLATEFORME MOBILITÉ

Le 26 septembre, à Pontonx-sur-l'Adour, au siège de Landes mobilité insertion (LIM) qui avait été sollicitée par l'État pour répondre à cette action phare de la convention de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, a été inaugurée la nouvelle plateforme mobilité afin de « répondre aux besoins des 14 EPCI non couverts par l'association Solutions mobilités basée à Tarnos qui s'occupait déjà de Macs, du Seignanx, du Pays d'Orthe et Arrigans et du Grand Dax », a expliqué Dany Dinclaux, présidente de LIM, au côté de Françoise Tahéri, préfète des Landes, Xavier Fortinon, président du conseil départemental, et d'autres élus. Dans ces nouveaux locaux cofinancés par l'État et le département, travaillent notamment quatre conseillères mobilité, réparties par zones sur tout le territoire pour aider des personnes en difficulté, orientées par des travailleurs sociaux, à lever les freins à leur mobilité pour trouver un emploi, entre aides financières au permis, micro-crédit pour la réparation d'une voiture, covoiturage, ou ateliers de B.A.BA en mécanique.

Plus d'infos sur eva-landes.fr, le nouveau guichet numérique de la mobilité solidaire



HÉBERGEMENT L'ÉCHANGE DE MAISONS EN HAUSSE DANS LES LANDES

L'échange de maisons continue de se faire une place dans les nouveaux modes d'hébergement touristique. Avec 8 900 nuitées du 1^{er} juillet au 31 août, les Landes connaissent une hausse de 13 % par rapport à 2022, soit 262 séjours et 1 085 touristes, selon la plateforme Home Exchange. Parmi les villes les plus populaires : Dax, Biscarrosse, Saint-Paul-lès-Dax, Tarnos et Capbreton. Et la Nouvelle-Aquitaine se classe en 5^e position, derrière la Bretagne, l'Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Occitanie.

GENDARMERIE

GENDARMERIE TROIS NOUVELLES BRIGADES DANS LES LANDES

Le président de la République a dévoilé, le 2 octobre dernier, lors d'un déplacement à Tonneins (Lot-et-Garonne), la liste des 238 nouvelles brigades de gendarmerie nationale sur le territoire.

Dans les Landes, trois nouvelles brigades viendront s'ajouter aux 33 déjà existantes. Elles seront implantées à Moliets-et-Maâ (brigade fixe), Sabres (brigade mobile), Ygos-Saint-Saturnin (brigade mobile). « Elle proposeront aux habitants des services publics tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte et renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire », précise la préfecture dans un communiqué.



DRONE UAV SHOW : LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE SE RÉUNIT

Le salon européen du drone professionnel civil, UAV Show, accueille l'ensemble de la filière du 10 au 12 octobre en Gironde. 3 000 m² d'exposition seront proposés au Palais des congrès de Bordeaux. Des essais en vol auront lieu à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, avec pour la première fois en France, des drones autorisés dans l'espace aérien. Enfin, un centre d'essai de Bordeaux Technowest et sa filiale CESA drones de « longue élancement » ou grande distance, de 50 km sur 7 km de large, sera présenté à Hourtin. Au total, 2 500 visiteurs sont attendus. « 2023 est une année charnière pour la filière du drone professionnel, nous souhaitons répondre à ces enjeux en nous positionnant comme acteur-clé de cet écosystème foisonnant. Notre leitmotiv : œuvrons tous ensemble à la structuration de la filière pour faire face aux enjeux de demain », lance dans un communiqué François Baffou, directeur général de Bordeaux Technowest et commissaire du salon.

EO-Fimmo
Expertise & Organisme
de Formation en Immobilier

Madeleine Perrin
EXPERTISE & FORMATION EN IMMOBILIER
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PAU
06 18 07 60 06 - eofimmo@gmail.com
www.eofimmo.fr

**MADELEINE
PERRIN**

IMMOBILIER

LE VIAGER :

UNE OPPORTUNITÉ ?

En Sud Aquitaine où les prix de l'immobilier continuent jusqu'ici de grimper, la vente en viager offre de nouvelles opportunités. Pour les acquéreurs soucieux de se constituer un patrimoine sur le long terme, comme pour les vendeurs qui souhaitent se maintenir le plus longtemps possible à leur domicile, la formule de vente en nue-propriété avec réserve d'usufruit est en plein essor.

Par Madeleine PERRIN
Expert immobilier en valeur vénale
et locative, expert près la
cour d'appel de Pau, organisme
de formation en immobilier



La vente en viager n'a pas toujours bonne presse auprès du grand public et les premières idées sont souvent négatives : moyen détourné de déshériter ses enfants, « pari » sur la mort d'un vendeur âgé ou encore investissement à risque inhérent à l'allongement de la durée de vie.

Bien qu'aucune statistique officielle ne puisse donner de chiffres exacts, le viager représenterait environ 5 000 à 8 000 transactions par an, soit moins de 1 % de l'ensemble de transactions immobilières en France.

Pourtant, le viager connaît un vrai regain d'intérêt ces dernières années, favorisé notamment par une modernisation des formules d'acquisition qui rendraient ce type de transaction plus attrayant, aussi bien pour le vendeur que pour l'acquéreur.

Les agences immobilières classiques s'intéressent de plus en plus à ce marché de niche. En tant qu'expert immobilier, il est également de plus en plus fréquent d'être sollicité dans ce contexte, ce qui montre l'attrait grandissant pour cette vente particulière.

LES GRANDS PRINCIPES DU VIAGER CLASSIQUE

La vente en viager consiste à vendre un bien immobilier à un tiers en échange du versement d'une rente viagère périodique (généralement mensuelle). La rente peut s'accompagner d'un bouquet, c'est-à-dire d'une somme d'argent versée comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

La caractéristique de cette vente est qu'elle repose sur le principe de l'aléa. C'est-à-dire que ni le crédientier (vendeur) ni le débirentier (acquéreur) ne connaissent au moment de la signature de l'acte de vente chez le notaire pour quel montant le bien sera définitivement acquis ; l'aléa étant la date du décès du vendeur.

En l'absence d'aléa, la vente peut être annulée. Elle le sera d'office si le vendeur, malade au moment de la signature de l'acte, décède dans les 20 jours qui suivent, peu importe que l'acquéreur ait eu connaissance ou non de cette maladie (article 1975 du Code civil).

Autre élément important, le viager peut être vendu libre ou occupé.

• Le viager libre

Dans ce cas, le crédientier n'occupe plus les lieux. Le débirentier peut, par conséquent, intégrer le bien dès



la signature de l'acte de vente en contrepartie du versement de la rente.

• **Le viager occupé** qui constitue le cas le plus fréquent : Le crédirentier continue d'occuper le logement généralement jusqu'à son décès. Il bénéficie d'un droit d'usage et d'habitation (DUH), c'est-à-dire qu'il peut occuper le bien lui-même, mais il ne peut pas le louer. Le débirentier, lui, ne récupérera le bien qu'au décès du vendeur et lui versera une rente pendant toute sa durée de vie.

DANS QUELS CAS A-T-ON RECOURS À UNE VENTE EN VIAGER ?

Le viager permet au vendeur de se maintenir à domicile, tout en percevant une rente garantie à vie.

Dans le cas du viager libre, moins courant, le débirentier pourra intégrer le logement directement, en versant une rente jusqu'au décès du crédirentier. La rente est souvent moins élevée qu'un emprunt, surtout lorsque les taux d'intérêt d'emprunt augmentent comme c'est le cas actuellement.

Pour le crédirentier, c'est l'assurance de percevoir une rente à vie.

Dans le cas du viager occupé, la motivation principale des crédirentiers est de pouvoir se maintenir dans la maison familiale, tout en percevant une rente jusqu'à leur décès. La rente constitue alors un vrai complément de revenus. D'autant que la rente est réévaluée chaque année. Elle a également l'avantage de pouvoir être constituée sur une ou deux têtes notamment dans le cas d'un couple de vendeur avec réversibilité de la rente. Le débirentier devra alors attendre le décès du dernier crédirentier pour arrêter de payer la rente.

Le crédirentier se comportera comme un occupant à vie. Il ne règlera plus que les dépenses liées à l'entretien courant et aux menues réparations de l'article 605 du Code civil ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est le débirentier qui payera la taxe foncière, et les grosses réparations de l'article 606 du Code civil.

Par ailleurs, si le crédirentier doit quitter les lieux à un moment donné, le contrat prévoira généralement une clause d'abandon. La rente sera dans ce cas réévaluée dans des conditions prédéterminées au moment de la vente et le débirentier pourra alors récupérer le bien, tout en continuant de verser la rente.

Les héritiers pourront également profiter de la vente en viager du bien familial. En effet, le bouquet versé au moment de la vente est immédiatement disponible et non imposable. Aussi, cette somme peut faire l'objet d'une donation pour tout ou partie et être, dans les limites fixées par la loi, exonérée de tout droit de donation (en 2023 : jusqu'à 100 000 euros par enfant et par parent). Une somme qui vient dans ce cas aider les héritiers à concrétiser leur projet au moment où ils en ont le plus besoin, sans devoir attendre parfois plus de 30 ans pour hériter des biens en succession.

Cette solution peut se révéler particulièrement intéressante notamment lorsqu'aucun des héritiers n'est intéressé par le bien familial ou encore lorsqu'il y a un risque de conflits entre les héritiers au moment de la succession.

Enfin, d'un point de vue fiscal : le crédirentier qui serait soumis à l'impôt sur la fortune de l'immobilier (IFI) lorsque le patrimoine net taxable est supérieur à 1,3 million d'euros en 2023 verra le montant de son impôt versé à ce titre diminué voire disparaître totalement. En effet, le bien vendu en viager n'entrera dans le patrimoine taxable que pour la part représentant son DUH.

Le crédirentier devra néanmoins déclarer le montant de la rente perçue après abattement dont le pourcentage dépendra de son âge (par exemple, seuls 30 % du montant de la rente seront soumis à l'impôt sur le revenu lorsque le crédirentier aura atteint 69 ans).

Pour le débirentier, l'intérêt est d'acquérir un bien immobilier dont le prix de vente sera diminué du DUH que conserve le vendeur. Cela peut impacter le prix de vente initial de 25 % à 50 % en fonction de l'âge du crédirentier.

Pourtant, malgré les différents avantages qu'offre la vente en viager, il n'est pas toujours si simple de trouver des acquéreurs.





Il faut rappeler que dans le cadre d'un viager occupé, le débirentier ne perçoit aucun revenu pendant toute la durée de vie du crédirentier. Par conséquent, le débirentier doit être capable de verser une somme chaque mois, sans contrepartie immédiate et sans connaître par avance la fin du contrat. Aussi, le risque n'est pas neutre en cas de baisse de revenus ou de changement de vie notamment. À noter que les conditions de revente du viager ne sont pas aussi simples que dans le cadre d'une transaction habituelle.

LES NOUVELLES FORMULES DE VENTE EN VIAGER

Aussi, pour répondre à ces différents obstacles, de nouvelles formules de vente en viager se sont développées. Notamment, la vente d'un viager sans rente ou vente de la nue-propiété.

La vente de la nue-propiété permet de proposer un démembrement de propriété.

Concrètement, un bien immobilier est composé de trois éléments :

- L'usus : droit d'utiliser la chose (l'occuper),
- Le fructus : droit de percevoir les fruits (le louer)
- Et l'abusus : droit de disposer de la chose (le céder, le léguer).

Acquérir la nue-propiété, c'est acquérir une composante de la propriété du bien correspondant au droit de disposer de la chose.

Ainsi, le vendeur conservera l'usus et le fructus que l'on appelle l'usufruit. Ce qui lui permettra d'occuper ou de louer son bien pendant toute la durée de vie.

Au décès du vendeur, l'acquéreur deviendra plein propriétaire du bien par la réunion des trois composantes, usus, fructus et nue-propiété.

Dans ce cas, le prix de vente sera versé en une fois au moment de la signature du contrat de manière définitive. Il n'y aura plus de rente à verser pendant la durée de vie du vendeur. L'aléa sera la date de décès du vendeur, puisque c'est à ce moment uniquement que le débirentier récupérera le bien. Il est même possible de fixer dès le départ, la durée du contrat (par exemple sur 15 ans). Il n'y a alors plus aucun aléa.

L'avantage pour le nu-propiétaire acquéreur est l'absence de risque concernant le prix vendu. Il règle la somme en une fois et peut même souscrire un emprunt bancaire pour financer son achat.

À l'inverse, le vendeur bénéficiera d'une somme unique immédiatement versée. Il lui appartiendra ensuite de gérer cette somme pendant toute la durée de vie. De plus, dans cette vente, c'est l'usufruitier (le vendeur) qui continuera de payer les gros travaux et la taxe foncière pendant la durée du contrat.

Enfin, d'un point de vue fiscal, la valeur à déclarer pour le calcul de l'IFI sera répartie entre vendeur et acquéreur. Le vendeur déclarera la valeur de l'usufruit calculé à partir des barèmes des notaires. L'acquéreur, quant à lui, déclarera la valeur correspondant à la nue-propiété.

ÉVALUATION DU BIEN

Alors, comment est évaluée la vente d'un bien en viager libre ou occupé ou en cas de vente de la nue-propiété avec réserve d'usufruit ?

La vente d'un bien en viager n'est pas, contrairement aux idées reçues, une sous-évaluation du bien qui serait l'avantage dont bénéficierait le débirentier.

En effet, le bien est évalué comme n'importe quel autre



bien immobilier, d'après sa valeur « marché ». L'estimation se fera en fonction de critères classiques et en premier lieu de son emplacement.

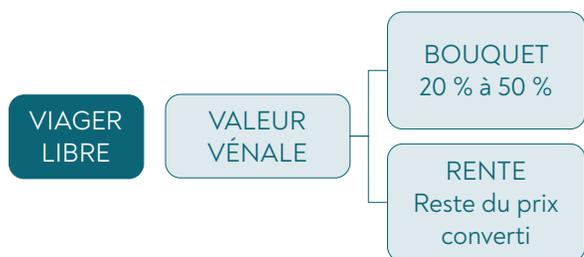
Puis, l'ensemble des autres critères objectifs seront analysés (environnement direct, règles d'urbanisme, servitudes éventuelles, type de construction, qualité des prestations, entretien général...) et serviront à estimer la valeur vénale de ce bien.

Cette première étape est importante puisqu'elle va servir de base pour déterminer tous les autres éléments de calcul. Mieux vaut, par conséquent, recourir à un professionnel de l'immobilier compétent pour s'assurer de l'estimation qui en est faite et éviter toute discussion ultérieure.

À partir de cette valeur, il faudra distinguer la nature de la vente.

Dans le cadre d'un viager libre : il conviendra directement à partir de l'estimation qui en a été faite de définir le montant du bouquet, puis de convertir le reste du prix en rente.

Soit prix de vente = valeur vénale répartie entre le bouquet + la rente



Dans le cadre d'un viager occupé : il s'agira, à partir de l'estimation en pleine propriété, de déduire la valeur du droit d'usage et d'habitation conservé par le créancier.

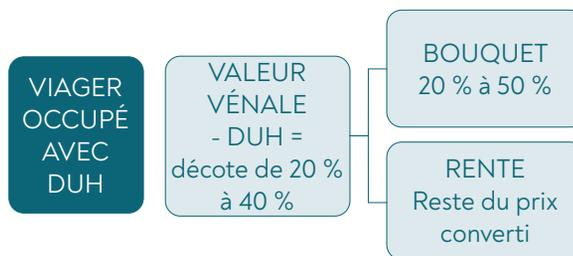
Le DUH sera calculé à partir de la valeur locative de ce bien (c'est-à-dire le montant du loyer estimé).

Cette valeur locative sera ensuite ramenée à la durée d'espérance de vie du vendeur (déterminée à partir des tables publiées), tout en tenant compte d'un taux d'actualisation. Le taux d'actualisation retenu est important puisqu'il permet d'introduire dans le calcul l'évolution de la valeur de l'argent dans le temps. Ce taux doit tenir compte du rendement qu'aurait généré ce montant, s'il avait placé dans une autre opération avec un niveau de risque similaire.

Dit plus simplement : 700 euros de loyer aujourd'hui ne vaudront pas la même somme dans 10 ans. C'est l'ensemble des loyers actualisés sur la durée d'espérance de vie qui constituera la valeur du DUH.



Ainsi, la valeur de vente d'un bien en viager occupé sera la suivante :



De ce montant, il faudra ensuite déterminer la valeur du bouquet, le reste étant converti en rente.

Le montant du bouquet n'est pas déterminé par les textes. Il est d'usage que celui-ci représente entre 20 % et 50 % de la valeur du bien vendu (le plus généralement entre 20 % et 30 %). Plus le créancier est âgé, et plus le montant du bouquet sera élevé.

La limite étant que la rente ne soit pas dérisoire ce qui pourrait dans ce cas, entraîner la nullité de la vente.

Enfin, une fois le bouquet déterminé, le montant restant sera converti en rente. Pour estimer la rente, il faudra tenir compte du nombre de crédirentiers, de leur espérance de vie et du taux de la rente appliqué.

La première étape sera de connaître les crédirentiers (homme, femme, célibataire, en couple) et de connaître leur âge respectif au moment de la vente. Puis, en seconde lieu, de se référer aux tables d'espérance de vie.

Là, le débat commence, car il n'y a pas une table unique et les écarts constatés entre les différentes tables peuvent impacter les résultats obtenus. Il est toutefois possible de se référer aux tables publiées par l'Insee ou encore les barèmes de Daubry.

À cette durée d'espérance de vie est appliqué un taux auquel il faudra se référer pour convertir le montant en rente.

Là aussi, il est intéressant de comparer les différentes tables, et les taux utilisés, de rechercher et de tenir compte d'informations adaptées au risque pris sur le secteur concerné.

Le montant ainsi converti sera le montant de la rente à verser pendant toute la durée de vie du crédirentier.

Enfin, en cas de vente de la nue-propriété avec réserve d'usufruit, la base de calcul sera également le montant de la valeur vénale en pleine propriété. Il conviendra par la suite de déterminer le montant de l'usufruit économique (et non le DUH) pour connaître la valeur vénale de la nue-propriété. C'est ce montant qui constituera le prix de vente.

L'usufruit économique est calculé en fonction de la durée d'espérance de vie du ou des crédirentiers sur lequel est appliqué le taux d'actualisation.



Ainsi, les différentes formules proposées peuvent s'adapter à chaque type de vendeurs ou d'acquéreurs. Viager libre ou occupé, vente avec ou sans rente.

Il s'agira chaque fois d'analyser la volonté et motivations des parties : besoin de sécurité, goût du risque, baisse d'imposition...

Dans notre région, où les prix de l'immobilier ne cessent jusqu'à présent d'évoluer positivement, la vente en viager offre de nouvelles opportunités aux acquéreurs soucieux de se constituer un patrimoine sur le long terme. Pour les vendeurs, se maintenir le plus longtemps possible à leur domicile, tout en améliorant leur train de vie et en anticipant leur succession permet d'appréhender l'avenir avec plus de sérénité.

Sur des secteurs comme Soorts-Hossegor, Saint-Jean-de-Luz ou Biarritz, où les prix sont devenus inaccessibles pour une bonne partie de la population, la vente en nue-propriété avec réserve d'usufruit est en plein essor. Cette formule permettant d'acquérir un bien à un prix bénéficiant d'un abattement élevé lié au calcul de l'usufruit économique, sans risque de devoir payer une « rente à vie » et bien sûr tout en s'assurant un très bon placement immobilier sur le long terme. Car comme toujours en immobilier, c'est l'emplacement qui prime.



RETRAITE PROGRESSIVE

Le dispositif de retraite progressive permet de réduire son activité professionnelle tout en percevant une partie de sa pension de retraite.

Le dispositif est ouvert aux personnes justifiant de 150 trimestres d'assurance (et périodes équivalentes) et ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite diminué de deux ans. Rappelons que l'âge légal est actuellement de 62 ans pour les personnes nées avant septembre 1961. Il est progressivement augmenté pour atteindre 64 ans pour les personnes nées à partir de 1968.

Le salarié qui souhaite bénéficier d'une retraite progressive doit en faire la demande à l'employeur au moins deux mois avant la date souhaitée. La demande doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle mentionne la durée de travail souhaitée et la date de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail.

Le temps de travail doit être compris entre 40 % et 80 % de la durée du travail pour un temps complet. Pour une durée de 35 heures hebdomadaires, le temps de travail pourra ainsi être compris entre 14 heures et

Le dispositif permettant de réduire son temps de travail en bénéficiant d'une partie de sa retraite est aménagé.

28 heures. En effet, la durée minimale du travail à temps partiel de 24 heures peut être écartée à compter du 1^{er} septembre 2023. Les salariés n'ont plus à justifier de contraintes personnelles ou d'un cumul de plusieurs activités pour demander à réduire leur temps de travail en dessous de la durée de 24 heures.

L'employeur dispose pour répondre d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande du salarié. Sa réponse doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. À défaut de réponse dans ce délai, l'accord de l'employeur est réputé acquis. Un refus de l'employeur ne peut être justifié que par l'incompatibilité de la durée du travail souhaitée par le salarié avec l'activité économique de l'entreprise.

Il est recommandé au salarié d'adresser sa demande de liquidation de sa retraite progressive à sa caisse de retraite au moins quatre à six mois avant la date souhaitée.

Références

Décrets de 10 août 2023, n° 2023-751 et 2023-754

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFPECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2022	JUIN 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,55	117,65	+ 4,5 %
INDICE HORS TABAC	111,8	116,75	+ 4,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

DAX RÉSULTATS DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 À 10 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	LEGALIA - DE GINESTET DE PUIVERT	4 APPARTEMENTS	SAINT-PAUL-LES-DAX	728 ALLÉE DE CHRISTUS - LES JARDINS DU LAC	200 000 €	101 000 €

E-mail : contact@annonces-landaises.comPlateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
MAPA TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur et maître d'ouvrage :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTEAUX ET VALLÉES DES LUYs
Correspondant : Mme FOURNADET - Présidente de la Communauté de Communes
19 place de la Técoûère 40330 Amou

Objet du marché : Travaux d'entretien des voiries - Programme 2023

Type de procédure : MAPA

Forme du marché : Marché de Travaux passé selon la procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique

Allotissement : Non

Critères d'attribution : 70 % Prix - 30 % Valeur Technique

Délai de validité des offres : 3 mois soit 90 jours

Date limite de réception des offres : Lundi 23 octobre à 12 h. Transmission des offres par voie électronique obligatoire via la plateforme de dématérialisation.

Obtention des dossiers : Par téléchargement sur le site www.landespublic.org - rubrique marchés publics. N° de référence marché : CCCVL-2023-VOIRIERenseignements : Par questions écrites sur la plate forme de dématérialisation des marchés publics landespublic.orgPériode d'exécution : Du 1^{er} novembre 2023 au 29 mars 2024

Conditions de participation : Chaque candidat devra fournir :

- Formulaire DC1 et DC2 ou Formulaire DUME (Document Unique Marché Européen) comprenant l'attestation sur l'honneur des candidats.

- Offre technique

- Offre Financière

Date d'envoi du présent avis : 02 octobre 2023

L23AL04698

LES ANNONCES
LANDAISES

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

 6 MOIS = 30 € TTC
 1 AN = 50 € TTC
 2 ANS = 79 € TTC

WEB

 6 MOIS = 18 € TTC
 1 AN = 29 € TTC
 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDESAVIS AU PUBLIC CONCERNANT L'ANNULATION
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement pour l'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 26 hectares sur la commune d'Ygos-Saint-Saturnin

Demandeur : SAS SOLEFRA 43, représentée par Monsieur Chabane YOUSFI
9 res Croisées des Lys 68300 Saint-Louis

Par arrêté DDTM/MAP/BAJEP/2023-1276, Madame la préfète des Landes a annulé, à la demande du pétitionnaire, l'enquête publique préalable à un défrichement pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une superficie d'environ 26 ha sur la commune d'Ygos-Saint-Saturnin.

Cette enquête publique, initialement prévue du lundi 2 octobre 2023 à 08 h 30 au jeudi 2 novembre 2023 à 19 h, est annulée.

L23AL04679



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation de la pisciculture de l'Estrigon sur la commune de Campet-et-Lamolère
Demandeur : PRUNIER MANUFACTURE Représentée par Monsieur CABARROT Olivier
Les Moulineaux 24700 Montpon-Ménéstérol

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs, du **mardi 24 octobre 2023 à 9 h au vendredi 24 novembre 2023 à 18 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale.

Monsieur Philippe FAYE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE en qualité de suppléant, par décision n° E23000062/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 25 août 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'incidences environnementales et le résumé non technique :

- Sur support papier : à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le mardi et le vendredi de 14 h à 18 h 30 et le mercredi de 11 h à 12 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.land.es.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 24 octobre 2023 à 9 h au vendredi 24 novembre 2023 à 18 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique 1 Place Pierre Esquié 40090 Campet-et-Lamolère.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@land.es.gouv.fr avant le vendredi 24 novembre 2023 à 18 h.

Elles devront porter la mention : «à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP AE - Pisciculture de l'Estrigon)».

Monsieur Philippe FAYE recevra le public à la mairie de Campet-et-Lamolère aux dates et heures suivantes : - **Mardi 24 octobre 2023 de 09 h à 12 h** - **Samedi 4 novembre 2023 de 9 h à 12 h** - **Vendredi 24 novembre 2023 de 15 h à 18 h**.

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de la SAS PRUNIER MANUFACTURE Madame Valérie CHESNEAU Les Moulineaux 24700 Montpon-Ménéstérol - 05 53 50 61 10 - 06 32 34 58 98 valerie.chesneau@caviarhouse-prunier.com.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service police de l'eau et milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04739



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS GRENAOIS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom complet de l'acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24400082400064

40270 Grenade-sur-l'Adour

Groupement de commandes : Non

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.land.espublic.org>

Identifiant interne de la consultation : AO2023-04

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Julie CARRERE

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir DCE

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir DCE

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir DCE

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 03 novembre 2023 à 17 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Services généraux des administrations publiques.

Intitulé du marché : Travaux de voirie - Programme 2024- 2026 du Pays Grenadois

Code CPV principal : Descripteur principal : 45233141

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le marché a pour objet les travaux de renforcement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire sur les 11 communes de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Mots descripteurs : Voirie

Lieu principal d'exécution du marché : Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non-Marché alloti : Non

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 29/09/2023

L23AL04681



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

COMMUNE DE POUILLON

Mairie de Pouillon

96 Place de la Mairie 40350 Pouillon

Tél : 05 58 98 21 62 - Mail : mairie.pouillon@wanadoo.fr

Procédure adaptée : Article L2123-1 Code de la commande publique

Objet du marché : Lotissement «Les Hauts des Arrigans».

Lot 1 : Terrassement - Voirie

Lot 2 : Adduction d'eau potable - Eaux Pluviales - Eaux Usées

Date et délai d'exécution des travaux envisagés : début d'année 2024

Durée de validité des offres : 100 jours à compter de la date limite de remise des candidatures

Retrait des dossiers : Demande par mail à M. Lenny LA GOUTE lenny.lagoute@geometre-expert.fr

Les soumissionnaires peuvent télécharger gratuitement via le site internet : <https://www.marchespublics.land.espublic.org>

Où être retiré sur la plateforme : <https://marchespublics.land.espublic.org>

Remise des offres : <https://www.marchespublics.land.espublic.org>

Date limite de remise des candidatures fixée : au vendredi 27 octobre 2023 à 12 h

Critères d'attribution : Mémoire technique 60 % - Valeur prix des prestations 40 %

Renseignements administratifs et techniques : voir règlement de consultation

Date d'envoi à la publication : 03/10/2023

L23AL04750



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe les marchés :

COMMUNE DE HAGETMAU

Mairie, 50 Allées de Turre, BP 26

40705 Hagetmau Cedex

Tél : 05 58 05 77 41

Procédure de passation : Les travaux font l'objet d'une Procédure Adaptée définie à l'article L.2123-1 et R.2123-1.1 du code de la commande publique.

Objet du Marché : Réfection de l'éclairage de 5 bâtiments communaux

Type de marché de travaux : Exécution.

Délai d'exécution : 4 mois.

Désignation des lots : Lot 1 : Réfection de l'éclairage

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché pour chaque lot : Entrepreneur Unique ou Entrepreneurs Groupés solidaires.

Justificatifs à produire : voir règlement de la consultation.

Critères de jugement : Prix des prestations (60 %) - Valeur technique (40 %)

Renseignements techniques : Bureau Véritas Solutions, Quentin VARENNE Coeur Bersol, 30 avenue Gustave Eiffel, bâtiment A, 33600 Pessac Tél : 06.45.78.15.19 Mail : quentin.varenne@bureauveritas.com

Renseignements administratifs : Mairie - Service technique - Tél. 05 58 05 77 41

Date limite de réception des Offres : vendredi 3 novembre 2023 à 12 h

Obtention des dossiers de consultation : Ils sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics.land.espublic.org>).

Date d'envoi à la publication : mercredi 4 octobre 2023

L23AL04690

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement pour l'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 26 hectares sur la commune d'YGOS-SAINT-SATURNIN

Demandeur : SAS SOLEFFRA 43

Représentée par Monsieur Chabane Youssi 9 res Croisées des Lys 68 300 Saint-Louis

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs, du **lundi 2 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 2 novembre 2023 à 19h00**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

Madame Amélie CARDINET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Michel CHATRIEUX en qualité de suppléant, par décision n° E23000050/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 5 juillet 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- **sur support papier** : à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au mercredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; le jeudi de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 16h00 ;

- **sur un poste informatique** : à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- **sur le site internet des services de l'État dans les Landes** : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 2 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 2 novembre 2023 à 19h00**, être :

- **consignées par écrit** sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique;

- **envoyées par courrier** à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique - 247 avenue Saint-Saturnin - 40110 Ygos-Saint-Saturnin ;

- **transmises par courriel** à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le jeudi 2 novembre 2023 à 19h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP Défrichement CPV YGOS-SAINT-SATURNIN) ».

Madame Amélie CARDINET recevra le public à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin aux dates et heures suivantes :

- Lundi 2 octobre 2023 : de 08h30 à 12h30

- Mercredi 18 octobre 2023 : de 08h30 à 12h30

- Jeudi 2 novembre 2023 : de 16h30 à 19h00

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de la SAS SOLEFFRA 43 - 9 res Croisées des Lys - 68 300 Saint-Louis - 06 78 82 32 07 - emmanuel.rey@ibvogt.com.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04157

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Garein

Demandeur : SAS GAREIN ENERGIES représentée par Monsieur Benoît ROUX
50 ter, rue de Malte 75011 Paris

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, durant 36 jours consécutifs, du **mardi 24 octobre 2023 à 09 h au mardi 28 novembre 2023 à 17 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté accordant permis de construire.

Madame Guénaëlle GUÉGAN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Yves POISSON en qualité de suppléant, par décision n° E23000074/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 septembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- **sur support papier** : à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le mardi de 09 h à 12 h et de 15 h à 17 h, le mercredi de 09 h à 12 h, le jeudi de 14 h à 18 h 30 et le vendredi de 09 h à 12 h.

- **Sur un poste informatique** : à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- **Sur le site internet des services de l'État dans les Landes** : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 24 octobre 2023 à 09 h au mardi 28 novembre 2023 à 17 h, être :

- **Consignées par écrit** sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique.

- **Envoyées par courrier** à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique 20 place Félix Arnaudin 40420 Garein.

- **Transmises par courriel** à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le mardi 28 novembre 2023 à 17h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP Déf + PC CPV GAREIN) ».

Madame Guénaëlle GUÉGAN recevra le public à la mairie de Garein aux dates et heures suivantes : - **mardi 24 octobre 2023 de 09 h à 12 h - jeudi 2 novembre 2023 de 15 h 30 à 18 h 30 - vendredi 10 novembre de 09 h à 11 h - mercredi 15 novembre 2023 de 10 h à 12 h - jeudi 23 novembre 2023 de 15 h à 18 h - mardi 28 novembre 2023 de 15 h à 17 h**.

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, la SAS GAREIN ENERGIES, représentée par Monsieur Benoît ROUX 50 ter, rue de Malte 75011 Paris - Monsieur Raphaël MANECHEZ - 06 99 97 86 39 raphael.manechez@baywa-re.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04687

CONSTITUTIONS

HOTEL DE LA GARE

SAS
au capital de 7 500 €
Siège social : 229 avenue du
34^{ème} Régiment Infanterie
40000 MONT-DE-MARSAN

CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/09/23 il a été constitué une SAS dénommée HOTEL DE LA GARE

Nom commercial : CANELLE
Capital social : 7 500 €
Siège social : 229 avenue du 34^{ème} Régiment Infanterie 40000 MONT-DE-MARSAN

Objet en France et à l'étranger :
- Exploitation d'un hôtel avec restauration rapide sur place et vente à emporter, débit de boissons (licence IV) et toutes activités annexes et connexes aux secteurs café-hôtellerie-restauration

- la création de toute société nouvelle, l'acquisition de tout fonds de commerce ainsi que la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés quel que soit leur objet et, notamment d'hôtellerie, restauration, tourisme, de loisirs ou de services

- Participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Président : Mme Isabelle GEORGEAULT demeurant 229 avenue du 34^{ème} Régiment Infanterie 40000 MONT-DE-MARSAN

DG : Mme Rosetta TOMASI demeurant 229 avenue du 34^{ème} Régiment Infanterie 40000 MONT-DE-MARSAN

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT DE MARSAN.

L23AL04604

ABONNEZ-VOUS

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



Suivant acte sous seing privé en date du 20/09/2023 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MULTIPRESTA**
Capital : 1.000 euros
Siège social : 2 place Poincaré 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : Tous travaux agricoles, viticoles et forestiers. Taille de tous végétaux. Taille de vignes. Travaux de nettoyage. Entretien parcs et jardins. Attraction d'animaux. Agent commercial, courtier et commissionnaire pour tout bien et dans tout domaine et tout service.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Marouane BENAL-ALA demeurant à Nogaro (32), 25 rue Nationale, bâtiment A.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Gérance L23AL04630



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Valérie GIROUD-DESTRUHAUT, le 28/09/2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LE TABAC DES TILLEULS**

Forme : Société en Nom Collectif
Capital social : 1.000 € par apports en numéraire
Siège social : 49 rue René Vieille 40270 Grenade-sur-l'Adour.

Objet social : l'exploitation de tout fonds de commerce d'articles de fumeurs, presse, librairie, papeterie, cadeaux, boissons, française des jeux, bimbeloterie et débit de tabac.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Associés : ROSSINI Philippe Marc et MEOZZI Anick Isabelle, dt à Grenade-sur-l'Adour (40270), rue des Fauvettes.

Gérant associé : ROSSINI Philippe Marc dt à Grenade-sur-l'Adour (40270), rue des Fauvettes.

Cession de parts à des personnes étrangères à la société ou entre associés : consentement de tous les associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Mont-de-Marsan.

L'exercice social commence le 01/01 et se termine le 31/12 de chaque année.

Pour avis, le Notaire L23AL04644

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI DU 26**
Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 1.000 euros correspondant à 10 parts sociales de 100 euros chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées.

Siège social : 24 boulevard de Lattre de Tassigny à Mont-de-Marsan (40000)

Objet social : La Société a pour objet :
- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente

de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 26 boulevard de Lattre de Tassigny à Mont-de-Marsan (40000),

- a réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur installation,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire,

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont de Marsan.

Gérants : Mme Elisabeth d'HERAIL de BRISIS et M. Brieuc DEL ALAMO, demeurant ensemble 24 boulevard de Lattre de Tassigny à Mont-de-Marsan (40000).

Apports en numéraire : 1.000 euros.
Cession de parts : Librement cessibles entre associés. L23AL04661

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte d'avocat en date du 30.09.2023, il a été créé la

SASU ALEX LE MONITEUR (ALM)

Au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Hagetmau (40700) 233 rue Carnot, ayant pour :

Objet : Auto - école, Enseignement de la conduite des véhicules à moteur terrestres et de la sécurité routière. L'obtention de toutes ouvertures de crédits, financement et facilités de caisse nécessaire à la réalisation de cet objet et la mise en place corrélative de toutes sûretés réelles ou autres garanties sur les biens sociaux. La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S

Président : Alexandre, Christophe, Alain DELAGE demeurant 160 route du Basta 40400 Bégaar.

Admission aux assemblées et droit de vote : L'associé unique est seul à pouvoir participer aux décisions.

Agrément : aucun agrément tant que la société est unipersonnelle

Immatriculation : R.C.S de Mont-de-Marsan.

Le Président L23AL04677

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Dax (40100) du 2 octobre 2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JESAMA ASL

Capital social : 2.000 euros divisé en deux mille parts sociales de un euro chacune, entièrement libérées

Siège social : 8 bis rue des Fusillés 40100 Dax

Objet social : Toutes activités de maîtrise d'œuvre dans le domaine de la construction et la rénovation de tous types de bâtiments

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés

Apports en numéraire : Le capital est constitué uniquement par des apports en numéraire à hauteur de 2 000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Baptiste LAMBOLEZ demeurant 2 place Abbé Bordes 40000 Mont-de-Marsan, Monsieur Thomas DOROT demeurant 18 boulevard des Pyrénées 40280 Saint-Pierre-du-Mont et Monsieur Benjamin FAUTHOUX

demeurant 48 avenue de la Mission Haut Brion 33400 Talence.

Parts sociales-clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis L23AL04682



Angéline BERNARD-BODIN
Notaire
799 Avenue de la Résistance
40990 Saint-Paul-lès-Dax

Suivant acte sous seing privé en date du 27 septembre 2023 à Seyresse (40), il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet: l'acquisition, la vente, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

La dénomination sociale est :

NOATOM

Le siège social est fixé à : Seyresse (40180), 13 rue des Bleuets.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de: deux cent euros (200,00 EUR).

Les apports sont exclusivement en numéraire.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Cédric DUPOURQUÉ et Madame Virginie FITON, son épouse, demeurant ensemble à Seyresse (40180), 13 rue des Bleuets.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Dax (Landes). L23AL04686

Par acte SSP du 26/09/2023, il a été constitué une SCI dénommée :

SUCCESSION CAPDEVILLE

Siège social : 20 avenue Nicolas Brémontier, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.

Capital : 450.000 €

Objet : L'objet social de la société est la gestion de biens immobiliers, notamment des maisons, appartement, et des forêts.

Gérance : M. Abdoulaye MAMAN -CAPDEVILLE, 20 avenue Nicolas Brémontier, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax. L23AL04701



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, par acte sous seing privé du 2/10/2023, de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

WNTBT CONSEIL ET TRANSITION

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 5.000 euros

Siège social : 481 Route du Hayet 40180 Heugas

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Toute activité de management de transition, de conseil, d'assistance et d'accompagnement individuel ou collectif auprès des entreprises et de leurs dirigeants ;

- L'acquisition, la souscription, la gestion, la cession de toutes valeurs

mobilières, de toutes parts sociales, et de toutes participations dans le capital de sociétés françaises et étrangères de toutes natures,

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apport : il a été fait apport en numéraire de 5000 euros correspondant aux 5000 actions de 1 euro de valeur nominale de la société.

Condition d'admission aux assemblées et droits de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire.

Président : Monsieur Benoit THEBAULT demeurant 481 Route du Hayet 40180 Heugas

Agrément : toute transmission d'actions est soumise à l'agrément préalable des associés donné par décision collective extraordinaire, à l'exception de celle entre associés au profit des descendants en ligne directe des associés qui est libre.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis et immatriculation L23AL04702

EG HOME
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 105 impasse Lacrouzade
40180 Bénése-les-Dax

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bénése-les-Dax du 2 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : EG HOME

Siège : 105 impasse Lacrouzade 40180 Bénése-les-Dax.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 euros

Objet : coaching immobilier, home staging 3D.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Elodie GAUDIN demeurant 105 impasse Lacrouzade 40180 Bénése-les-Dax.

Directeur général : Monsieur Kévin GAUDIN demeurant 105 impasse Lacrouzade 40180 Bénése-les-Dax.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis, la Présidente L23AL04710

LES ANNONCES
LANDAISES
SERVICE
ABONNEMENT
TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com

Suivant acte reçu par Me Nicolas INGUERE, notaire à BORDEAUX, le 3 octobre 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «**MOTOYA**», siège social : SAINT PIERRE DU MONT (40280), 178 impasse Les Prés du Trenet.

Capital social : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 300,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,

- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,

- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,

- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui,

- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. MONT-DE-MARSAN.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société :

-Monsieur Morad SAADAOUÏ, né à BORDEAUX (Gironde), le 21 janvier 1992, demeurant à SALLES (33770), 28 route de Peybideau

L23AL04728

BOULANGERIE MICHAU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 €
Siège social : 155 rue du Général Caunère
40660 Moliets-et-Maâ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 20 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOULANGERIE MICHAU

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 2.000 €

Siège social : 155 rue du Général Caunère 40660 Moliets-et-Maâ.

Objet : l'acquisition sous toutes formes, la création, la prise à bail, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce notamment de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, traiteur, sandwicherie, salon de thé et boissons non alcoolisées, le tout à emporter ou à consommer sur place

Durée : 99 ans

Gérance : M. Loïc MICHAU et Mme Elodie MICHAU demeurant ensemble à Moliets-et-Maâ 40660, 720 rue du Général de Gaulle.

Immatriculation : RCS Dax.

Pour avis, la Gérance

L23AL04741

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 01/10/2023, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SARL à associé unique

Nom de la société : **JMS**

Siège social : 591 rue Michel Gieure 40990 Herm.

Au capital de 1.000 €

Durée : 99 ans

Objet principal : prise de participations par voie d'acquisition, souscription, apport en nature de valeurs mobilières ou titres de sociétés et la gestion du portefeuille.

Gérant : M. Jordan POSTIS domicilié au 591 rue Michel Gieure 40990 Herm.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis, le Gérant

L23AL04745

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **RTMA**

Forme : SARL

Capital : 1.000 €

Siège social : 658 Route de la Gare 40280 Benquet.

Objet : activité de restaurant, hôtel, et toutes activités liées au secteur agro-alimentaire, tous jeux et spectacles, pour tout public ainsi que l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant en tant qu'organisateur, producteur exploitant.

Gérant : Mme Adeline ALVAREZ 658 route de la Gare 40280 Benquet.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L23AL04751

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Soorts-Hossegor du 29/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **EVOL FRANCE**

Siège : 134 Impasse des Rémouleurs, Zone d'Activités de Pédebert 40150 Soorts-Hossegor.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3.000 euros

Objet : La promotion, la présentation, le montage, les essais pour les vélos électriques de la marque EVOL, toutes activités de recherches et développement pour la marque EVOL, la vente de vélos, des pièces et accessoires associés à la pratique du vélo, la présentation et la vente des produits dérivés de la marque EVOL, la réception de revendeurs et clients potentiels, l'organisation de projection de films relatifs aux sports extrêmes, l'exposition de photos, l'organisation d'événements de promotion des sports extrêmes, la présentation de livres et d'éditions diverses.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Olivier LE QUELLEC, demeurant 831, Rue de Casabianca - Villa Jely Rock - Domaine de l'Escalet - 83350 RAMATUELLE.

Directeur général : Raphaël CHIQUET, demeurant 2 Bis, Avenue Georges Bizet 40510 SEIGNOSSE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX.

Pour avis, le Président.

L23AL04754



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/10/2023 il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LIGHTING ELECTRICITE

Forme : SARL à associé unique

Siège social : 491 rue Jules Ferry, résidence Gaia, apt. 19, 40600 Biscarrosse

Objet : La réalisation de tous travaux d'installation électrique dans tous locaux ; la conception, l'installation et la maintenance de systèmes électriques, domotique, accès, alarme et surveillance, et de détection incendie dans tous locaux.

Durée : 99 ans

Capital : 3 500 € dont 1 500 € d'apport en nature et 2 000 € d'apport en numéraire

Gérance : 491 rue Jules Ferry, résidence Gaia, apt. 19, 40600 Biscarrosse

Immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

La Gérance

L23AL04760

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : **EIBAR**

Forme : Société Civile immobilière

Capital : 1 000 € constitué par des apports en numéraire

Siège social : 207, chemin de Péberot 40270 Grenade-sur-l'Adour.

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen,

Gérants : M. Grégory NIETHEN demeurant 207 Chemin de Péberot 40270 Grenade-sur-l'Adour.

Mme Virginie MEDEL demeurant 207 Chemin de Péberot 40270 Grenade-sur-l'Adour.

Cession de parts : les parts sont librement cessibles entre associés

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L23AL04765

MODIFICATIONS

EARL DUPEBE
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
Au capital social de 64.202,50 €
Siège Social : 915 Chemin de Montaut, «Maison Housserat»
40330 GAUJACQ
353 774 029 RCS DAX

Aux termes de 2 décisions en date des 01.07.2023 et du 30.09.2023, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité avec effet au 01.07.2023 :

de convertir le capital social à l'euro, d'une augmentation de capital d'une somme de 18,10 euros par élévation de la valeur nominale des parts sociales portée à 15,25 euros chacune,

d'une augmentation de capital d'une somme de 10.065,00 euros par apport en nature. Cette augmentation est réalisée par voie de création de 660 parts nouvelles

Le capital social est désormais fixé à la somme de 64.202,50 €.

Madame DUPEBE Muriel demeurant 914 Chemin de Montaut, Maison La Viollette 40330 GAUJACQ a été nommée gérante à compter du 01.10.2023 en remplacement de Monsieur DUPEBE Jacques, démissionnaire.

La durée de la Société a été prorogée de 50 années à compter du 13.03.2030. En conséquence, la durée de la Société expirera le 12.03.2080, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les statuts ont été refondus et mis à jour de l'ensemble desdites modifications.

Mention sera faite au RCS de DAX.

Pour avis

L23AL04438

ALTO

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 64200 Biarritz
45-47, avenue du Président JF Kennedy
903 440 204 RCS Bayonne

Aux termes d'une décision en date du 09 juin 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 2972 avenue de la Chalosse, 40380 Baigts, à compter du 1^{er} septembre 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Gérant : Mme Sylvie VENTADES demeurant 2972 avenue de la Chalosse 40380 Baigts.

Mention en sera faite au RCS de Bayonne.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Dax.

L23AL04649

SP SERVICES

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 700 euros
Siège social : 1255, Rue de la Ferme du Carboué, 40000 MONT DE MARSAN
431 777 028 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 22/09/2023, prise par application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'associé unique, a décidé que, les capitaux propres devenus intérieurs à la moitié du capital social, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société et que par conséquent, la société poursuit son activité.

Pour Avis, le Président

L23AL04662

LES ANNONCES
LANDAISES

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

L'AIRE DU TEMPS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : lieu-dit «Courtau Vieux»
2570 Route des Lacs
40660 Moliets-et-Maâ
917 719 973 RCS Dax

Par acte en date du 25 septembre 2023, les associés ont nommé, en qualité de cogérant, Monsieur Jérôme PENAUD, demeurant 3 rue des Sittelles à Magescq (40140) à compter du même jour et pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis.

L23AL04683



Me Sarah-Nora MARTIN
70 Impasse d'Auch
40150 Soorts-Hossegor

Suivant acte reçu par Me Sarah-Nora MARTIN, notaire à Soorts-Hossegor (40150), le 04 octobre 2023, Monsieur Stéphane Frédéric CARVALHO, marchand de vins, demeurant à Capbreton (40130), 9 bis rue des Vignerons, Né à Bayonne (64100), le 08 janvier 1971, époux de Madame Marie-Laure Corinne DOUBRERE.

A cédé à :

Monsieur Alexis CARVALHO, marchand de vins, demeurant à Biarritz (64200), 17 bis avenue de Verdun, Né à Bayonne (64100), le 25 février 1994, Célibataire.

Les trente (30) parts sociales de cinq euros (5,00 €) chacune portant les n° 51 à 80 de la société dénommée **SCI CARVA71**, Société Civile Immobilière, dont le siège social est situé à Capbreton (40130), 9 bis rue des Vignerons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le numéro 919 636 209.

La dénomination de la société, son capital social, son siège social, sa durée, son objet social et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Pour insertion,

Me Sarah-Nora MARTIN

L23AL04709



FIDAL
AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

AGGLOLUX - CBL

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 300.000 euros
Siège social : 200 route de Maroye
40140 Soustons
985 420 207 RCS Dax

Par assemblée générale du 30/06/2023, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats du Cabinet AQCS domicilié au 93, Avenue de Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax, commissaire aux comptes titulaire et de M. Jean-Pierre GOUZY domicilié au 26, Rue de la Croix Blanche 40100 Dax, Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à leur remplacement, en application des dispositions de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE.

L23AL04720

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17.05.2023 de la **SOCIÉTÉ LES CONSTRUCTIONS DASSE** Société par Actions Simplifiée au capital de 3.500.000 euros siège social : 156 rue Canté cigale 40260 Castets, 985 520 055 RCS Dax la durée de la société a été prorogée de 99 années, pour la porter

au 17.05.2122. Le directoire n'ayant plus qu'un membre unique, il a été décidé de substituer un Président unique au directoire dans tous ses pouvoirs et attributions et de mettre en harmonie les statuts de la société. L'actuel Président du directoire, M. Pierre Pipo, devient le président de la société. RCS Dax.

Pour avis

L23AL04729

Okina

Société par actions simplifiée au capital de 15.000 €
Siège social : 1 Avenue de la Gare, 40102 Dax Cedex
750 885 667 RCS Dax
(ci-après la «Société»)

AVIS

Par décisions en date du 13 juillet 2023, l'associé unique de la Société a nommé la société Lumiplan Groupe (951 323 997 RCS Nantes), située 1 impasse Augustin Fresnel, 44800 Saint-Herblain, en qualité de Président de la Société en remplacement de la société Lumiplan Holding (837 470 509 RCS Nantes), située 1 impasse Augustin Fresnel, 44800 Saint-Herblain, démissionnaire.

Pour avis

L23AL04731



10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex
Tél : 05 59 32 27 40

Par délibérations en date du 29 septembre 2023, les associés de la société **IBASAPI**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 24.800 €, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 986 220 143 ont décidé à effet du même jour de transférer le siège social du 2 Boulevard Saint Pierre à Dax (40100) au 1577 route des Mésanges à Carcen-Ponson (40400) et modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL04737



SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

LES ACANTHES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
porté à 207 622,45 euros
Siège social : Avenue des Ecureuils
Lou Paloumère, 40150 Soorts-Hossegor
338 876 824 RCS Dax

Par décision du 4 octobre 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 200.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 7.622,45 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 207.622,45 euros

L23AL04746



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Par décision en date du 30 septembre 2023, l'associé de la société **SONO PRO 40**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 13.860 euros dont le siège social est sis à Mont-de-Marsan (40000) 214/216 route du Docteur Grouille, immatriculée au registre de commerce de Mont-de-Marsan N° 498 868 942, a décidé de transférer le siège social à Saint-Avit(40090) 890 allée des

Mésanges, Zone Artisanale de Mamoura, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis

Le Gérant, Monsieur Cyrille DUCREUX
L23AL04749

DISSOLUTIONS



SERVICES FORET CONSEILS

EUURL au capital de 2 000 €
Siège social : 14 rue du Pignada
40140 MAGESCQ
RCS de DAX n°912 458 981

L'assemblée générale extraordinaire du 25/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. LABEYRIE Rémi, demeurant 14 rue du Pignada, 40140 MAGESCQ et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis

Le liquidateur

L23AL04632



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40800 AIRE SUR L'ADOUR

SCI DU 44 RUE GAMBETTA

Société civile immobilière
Au capital de 1524,49 €
AIRE SUR L'ADOUR (40800)
44 rue Gambetta
SIREN 417 501 285
RCS DE MONT DE MARSAN

Suivant PV de l'AGE en date du 5 janvier 2023, les associés ont décidé de la dissolution de la société à compter du 5 janvier 2023. Madame Annie ROUCHES née COURTIN, domiciliée à AIRE SUR L'ADOUR (40800) 17 rue Gambetta est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation sera fixé au siège social de la société à savoir à AIRE SUR L'ADOUR (40800) 44 rue Gambetta. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN. Pour avis. Le notaire.

L23AL04718



Mandataires Judiciaires
7B place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan
montdemarsan@ekip.eu
www.ekip.eu

JPTL SCI

Société en liquidation

Fome : SCI

Au capital de 100 €

Siège social : 11 Chemin de Montpel-lier 40290 Estibaux
RCS Dax N° SIREN 531 896 728

Par Assemblées Générales en date des 24.03.2023 et 08.06.2023, la dissolution de la SCI JPTL a été prononcée, et la SELARL EKIP' représentée par Maître Chris-

tophe MANDON a été désignée aux fonctions de liquidateur avec pour mission de procéder aux opérations de liquidation de la SCI JPTL.

Il est mis fin à la mission de gérant de Monsieur Thierry LAMARQUE.

La correspondance, les actes et documents concernant la SCI en liquidation JPTL et sa liquidation devront être adressés et notifiés à la SELARL EKIP', 7B Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

Mention modificative sera faite au RCS : Dax.

Pour avis, Le Liquidateur

L23AL04752



SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

BOUCHERIE GOUHIER

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 1022 chemin des Arrouzès
40300 Labatut
Siège de liquidation : 1022 chemin des Arrouzès 40300 Labatut
831 882 816 RCS Dax

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 septembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Frédéric GOUHIER, demeurant 1022 chemin des Arrouzès 40300 Labatut, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 1022 chemin des Arrouzès 40300 Labatut. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23AL04755

CLÔTURES



SCI DU MONT ALMA

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 48 783,69 euros
Siège social : 112 chemin de Lubet
40280 SAINT PIERRE DU MONT
350 653 705 RCS MONT DE MARSAN

Suivant DUA du 27/09/2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Madame Christine DUMEAUX de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 31/05/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL04591

ABONNEZ-VOUS

MAISON VERTE

SCI en liquidation
Au capital social de 100.000 €
Siège social : 682 Route de Millon
40140 Soustons
898 203 559 RCS Dax

Suivant décision collective des associés en date du 31/08/2023, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.
L23AL04650

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

VITA DAX

SARL au capital de 1.000 €, en liquidation
Siège de la liquidation : 53 Allée de Mar-
miquie 40400 Bégaar
820 009 124 RCS Dax

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie au siège de la liquidation, le 20 septembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 7 décembre 2022.

Les comptes seront déposés au RCS Dax.

L23AL04676



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40800 AIRE SUR L'ADOUR

AVIS LIQUIDATION SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Sophie MOLERES-BERNADIEU, à AIRE SUR L'ADOUR (Landes), le 5 janvier 2023, enregistré au SPFE de MONT DE MARSAN, le 1^{er} février 2023 sous la référence 4004P01 2023 N 150 il a été procédé à la liquidation et au partage de la société SCI DUD 44 RUE GAMBETTA, Société civile immobilière au capital de 1524,49 € dont le siège social est à AIRE SUR L'ADOUR (40800) 44 rue Gambetta immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le numéro SIREN 417 501 285. Son actif net social a été partagé entre ses membres. La liquidation a été clôturée. Quitus a été donné au liquidateur. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN. Pour avis. Le notaire.

L23AL04721

LOCATIONS GERANCES



CABINET MINGINETTE
Société d'Avocats
Conseils en Droit des Sociétés
et Droit Fiscal
Centre Beaugency
Avenue des Vallées
64110 Jurançon

DÉBUT DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous signature électronique en date du 3 octobre 2023, enregistré le 4 octobre 2023 à Mont-de-Marsan, sous le numéro 2023 00046147, la Société **LA POMME DE PIN**, SARL au

capital de 10.000 €, ayant son siège social à Léon 40550, 75 Avenue du Maresin, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 827.914.722 a donné en location gérance à la Société **BOULANGERIE MICHAU**, SARL au capital de 2.000 €, ayant son siège social à Moliets-et-Maâ 40660, 155 rue du Général Caunègre, en cours d'immatriculation au RCS de Dax, un fonds artisanal et de commerce de boulangerie, pâtisserie, fabrication sandwiches pizzas et tous autres plats à emporter ou à consommer sur place, chocolaterie, fabrication de glaces, distribution de journaux et presse régionale, vente de produits alimentaires touristiques sis et exploité à Moliets-et-Maâ 40660, 155 rue du Général Caunègre, pour une durée de trois années, à compter du 3 octobre 2023.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront achetées et payées par le Locataire-gérant, auquel incomberont également toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds de commerce, de sorte que le Loueur ne soit pas recherché en paiement à leur sujet.

Pour avis, la Gérance

L23AL04742

FONDS DE COMMERCE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 Code de Procédure Civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 2 juillet 2018, Madame Francette Ginette PRADEAU, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Alain Bernard Alphonse LETERTRE, et non remariée, demeurant à EYRES-MONCUBE (40500) 600 Chemin de Lassalle. Née à PLEUMARTIN (86450), le 5 décembre 1954 Décédée à SAINT-SEVER (40500) (France), le 29 avril 2023 A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles-Henry GERARD, Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Charles-Henry GERARD et Frédéric BORIES, Yann DEBRAY et Thomas PUTINE, Notaires associés «titulaire d'un Office Notarial à Grasse (Alpes -Maritimes), 80 avenue Frédéric Mistral, le 9 juin 2023, suivi d'un acte de contrôle de la saisine reçu par Maître Charles-Henry GERARD, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Charles-Henry GERARD et Frédéric BORIES, Yann DEBRAY et Thomas PUTINE, Notaires associés «titulaire d'un Office Notarial à Grasse (Alpes -Maritimes), 80 avenue Frédéric Mistral, le 27 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Charles-Henry GERARD notaire à Grasse (06130) 80 Avenue Frédéric Mistral, référence CRPCEN : 06027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de MONT-DE-MARSAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL04689

REGIMES MATRIMONIAUX



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean DARMUZEY, notaire à BISCARROSSE (Landes), 190 Rue Jules Ferry, CRPCEN 40012 le 27 septembre 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre **M Vincent Guilhain Marie Joseph MARRAUD des GROTTES**, directeur technique, né à GAJAC (33430) le 9 janvier 1949 et **Mme Pascale Marie Elisabeth CHENILLE de BARDY**, infirmière, née à

CHAMALIERES (63400) le 13 février 1957 demeurant ensemble à GASTES (40160) 53 impasse de Péou. Mariés à la mairie de NALLIERS (85370) le 6 juin 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. **Apport de bien propre M Vincent Guilhain Marie Joseph MARRAUD des GROTTES** déclare apporter A GASTES (40160), 50 impasse de Péou, cadastré section B n°2095 pour une surface de 11a 67ca. les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

L23AL04736

AUTRES ANNONCES



LES NOTAIRES DE LA
CÔTE D'ARGENT
23 ter rue de l'Abbaye
40200 Mimizan

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 03/04/2022,

Mr Michel Jacques **MARIN** demeurant à MIMIZAN (40200) 14 rue de l'Abbaye décédé à MIMIZAN (40200) (FRANCE) le 07/12/2022 A consenti un legs universel ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me CORSAN Notaire de la SCP Les Notaires de la Côte d'Argent, à MIMIZAN, 23, ter rue de l'Abbaye le 28/09/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me DUMONT notaire à PISSOS dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONT-DE-MARSAN de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL04700

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 22 septembre 2023)

SARL SEVRIC DEBROUSSAILLAGE, 1388 Rue de la Grande Lande 40120 Roquefort, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 790 747 083. Services de soutien à l'exploitation forestière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_582

SARL MADE IN LANDES, 670 Route de Lucats, 40160 Parentis-en-Born, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 898 937 560. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_583

SAS L'ANCRE SUR LE PAPIER, 130 Rue des Savetiers 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 482 870 391. Commerce de détail de livres en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_584

ESPIAU Jennyfer, Emilie, 80 Boulevard de la Brigade Carnot 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 850 413 147. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire au visa de l'article L.681-2 III du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Mars 2022, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

2023_4002_585

(Judgement du 29 septembre 2023)

SARL NATURAL COIFFURE, 70 Avenue Edouard Castera 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 820 303 634. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_591

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Judgement du 29 septembre 2023)

SARL AUTO CONTROLE ATURIN, 3070 Route de Bordeaux 40800 Aire-sur l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 852 990 316. Contrôle technique automobile. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4002_590

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 22 septembre 2023)

SARL ETF, 150 Rue des Puisatiers 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 394 455 539. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4002_580

MODIFICATION DE LA DATE DE
CESSATION DES PAIEMENTS

(Jugement du 22 septembre 2023)

SAS AGOSAC CONSTRUCTION, 56 Avenue Président Kennedy 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 800 575 581. Construction de maisons individuelles. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 08 Janvier 2021.

2023_4002_581

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 22 septembre 2023)

SARL TIPAY, 76 Route de Bordeaux 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 830 095 196. Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue DU 49^{ème} 64100 Bayonne.

2023_4002_589

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 22 septembre 2023)

SARL EUROL KAILOUX, 7 rue DES PENITENTS, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 842 471 559. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_586

SARL LA SOCIETE COPY PLAN RHONE ALPES, 218 rue Auguste Robert, 84400 Apt, RCS Greffe d'Avignon 494 502 990. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_587

SARL CARRELAGE ET FAIENCE DU MARSAN (C F M), 70 Rue Gambetta 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 484 339 569. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_588

(Jugement du 29 septembre 2023)

SARL HAIR AND BARBER FACTORY, 17 Place du Tour du Sol 40500 Saint-Sever, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 843 852 377. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_592

SARL CRYOFLOW, 2 Rue Saint-Jean d'Août 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 852 408 616. Entretien corporel. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_593

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAXOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 27 septembre 2023)

SARL ESCOUBET HABITAT, Zone de Prouyan 40250 Maylis, RCS Greffe de Dax 841 716 392. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_624

PIQUET Jean-Claude, 77 avenue Georges Pompidou 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 324 483 544. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_626

SAS BATITECNIC, 15 Rue Lavoisier 40180 Narrosse, RCS Greffe de Dax 885 250 951. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP¹ en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_628

BERRAUTE David exerçant en la forme d'entrepreneur individuel, 3 rue des Tulipes 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, RM 791 573 488. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_629

BORDENAVE-SOUBIU Denis, 4 Rue Saint-Jean 40350 Pouillon, RCS Greffe de Dax 752 663 286. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_630

SARL VANTRIPPER, 7 Lotissement de la Palle 40660 Moliets-et-Maa, RCS Greffe de Dax 532 103 108. Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP¹ en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_633

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 27 septembre 2023)

SARL DSL, 4 Rue des Galips 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 753 905 033. Fabrication de vêtements de dessous. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur Me Sylvain HUSTAIX, Administrateur Judiciaire 7 chemin de la Marouette, Toki Lana, Bâtiment Nord 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire EKIP¹ en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_631

SARL LB CREATION, 384 Avenue du Touring Club de France 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 750 252 074. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux

mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_632

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
SAUVEGARDE

(Jugement du 27 septembre 2023)

SARL BAINS SARRAILH, 11 Place de la Fontaine Chaude 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 985 820 109. Entretien corporel. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL APEX AJ 66 allées Marines, Espace Rivé Gauche 64100 Bayonne avec les pouvoirs : de surveiller le débiteur dans sa gestion, mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN

ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_625

MODIFICATION DU PLAN DE
REDRESSEMENT

(Jugement du 27 septembre 2023)

SAS AGENCE DE LA CATHEDRALE, 5 Rue Morancy, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 329 252 548. Agences immobilières. Jugement modifiant le plan de redressement.

2023_4001_627

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
227 avenue Alfred
Nobel
64000 PAU
www.fhbX.eu

e-mails :
lea.demeaux@fhbX.eu
mathilde.huerga@fhbX.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS
OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornaciari

SNC LE BELINO 3
Bar, Brasserie, Tabac, Presse, Française des jeux, traiteur, relais PickUp

Redressement judiciaire du 28 mars 2023
• Activité : La SNC BELINO 3 est spécialisée dans l'activité de bar, brasserie, tabac, presse, traiteur et relais PickUp
• Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 415 354 €
• Siège social : 371 Boulevard de la Paix 64000 PAU
• Effectif total : 5 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 10 novembre 2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

SELARL FIRMA - MANDATAIRE JUDICIAIRE
54 COURS GEORGES CLEMENCEAU
33000 BORDEAUX
RESTE DEVOIR CEDER ES-QUALITÉS, DANS LE CADRE DE SA FONCTION :

COMMUNE DE LENCOUACQ (40)
LIEU DIT LE BASTA

UNE MAISON AVEC GARAGES PISCINE ET TERRAIN DE 1ha 14a 26ca

Vous pouvez adresser toute demande de renseignements, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par mail à :
immeuble@firma-aquitaine.com

Informations complémentaires disponibles sur le site :

[HTTP://WWW.MJ-SO.COM](http://WWW.MJ-SO.COM)

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 997,05	-4,1%	8,1%	20,8%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 315,20	-4,5%	6,9%	19,1%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 095,59	-4,4%	8,0%	22,5%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 225,36	-6,4%	10,0%	14,9%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 608,22	-5,7%	33,5%	30,1%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 470,16	0,1%	0,2%	8,1%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 085,21	-4,8%	8,3%	23,6%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 763,37	-2,8%	0,3%	4,6%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	31 237,94	-4,5%	19,7%	19,2%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 110,48	-0,7%	0,7%	2,8%	3 395,00	3 064,08	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	13,40	-2,9%	-1,0%	30,1%	14,28	13,40	-
ARVERNE GROUP SA	10,32	4,2%	4,8%	3,2%	11,50	9,65	-
ASHLER ET MANSON	3,40	-7,1%	-25,1%	20,6%	4,58	3,40	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,44	-41,9%	114,4%	141,1%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	67,50	2,3%	15,4%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	490,00	1,2%	3,4%	3,8%	530,00	450,00	7,8%
EAUX DE ROYAN	84,00	3,7%	1,8%	-2,9%	94,00	76,50	7,3%
EUROPLASMA	0,01	-80,0%	-98,7%	-99,8%	2,38	0,01	-
FERMENTALG	0,45	-27,1%	-70,3%	-70,5%	1,66	0,42	-
GASCOGNE	3,52	-12,0%	-21,3%	-6,1%	4,48	3,48	-
GPE BERKEM	2,58	-37,1%	-46,6%	-65,0%	7,12	2,58	-
GPE PAROT (AUTO)	2,40	20,0%	12,1%	44,1%	2,62	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	14,46	-13,9%	-30,8%	-43,3%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	14,00	-9,4%	18,1%	26,7%	15,85	11,90	-
I.CERAM	2,82	-39,5%	-72,4%	-74,8%	13,95	2,82	-
I2S	5,15	-8,0%	-15,6%	-2,8%	6,45	4,84	2,7%
IMMERSION	2,08	-15,4%	-18,8%	-55,4%	4,60	1,82	-
IMPLANET	0,06	-59,3%	-64,0%	-66,1%	0,26	0,06	-
KLARSEN DATA	3,70	-2,1%	140,3%	96,6%	3,86	1,47	-
LECTRA	24,95	-16,4%	-29,1%	-13,7%	40,70	24,40	1,9%
LEGRAND	87,18	-4,0%	16,5%	28,5%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	6,51	-29,2%	-	-	9,69	6,51	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	12,5%	-77,5%	-	0,44	0,08	-
OENEO	13,50	-2,9%	-3,6%	-4,9%	15,50	12,85	2,6%
POUJOLAT	20,20	-22,3%	-27,3%	-10,2%	32,60	18,60	1,6%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	3,86	-35,7%	17,0%	1,6%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	5,88	34,9%	63,3%	15,7%	5,96	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
 « Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

SURF EN FRANCOFONIE

L'Union francophone du surf (UFS), née il y a un an à l'initiative des fédérations française et sénégalaise, vient d'organiser sa première compétition de jeunes à Capbreton. Pour développer la pratique, les échanges et les valeurs communes entre surfeurs francophones.

Par Julie DUCOURAU



Khady et Fama, surfeuses sénégalaises en compétition à Capbreton

Les statisticiens se souviendront que les Français ont remporté toutes les épreuves, catégories garçons et filles en moins de 14 et 16 ans. Mais l'histoire retiendra surtout que c'était là la toute première compétition de l'UFS qui a réuni, les 23 et 24 septembre, 24 jeunes surfeurs francophones plage du Santocha à Capbreton, un événement porté par la Fédération française de surf (FFS) à travers le budget du comité olympique et des subventions des collectivités (Macs, département, région), et greffé au Quiksilver festival de l'ex-champion Jérémy Florès.

VERS LES JEUX DE LA FRANCOFONIE ?

À ce jour, cinq fédérations sportives (France, Sénégal, Suisse, Tahiti et Île Maurice) ont rejoint l'union internationale qui vient de fêter son premier anniversaire. « Beaucoup de nations frappent déjà à la porte, nous sommes en train de nous structurer petit à petit. Notre projet sportif, en train d'être défini, est essentiellement axé sur les jeunes avec l'envie de pérenniser l'amitié sportive qui existe entre nos pays, nos valeurs communes, et développer la pratique, notamment des filles, pour faire éclore des talents », explique Alexandre Alcantara, secrétaire de l'UFS et président de la Fédération sénégalaise de surf (300 licenciés). Il était au départ du projet avec Jacques Lajuncomme, son homologue à la FFS et président de l'UFS qui se dit, pour sa part, « toujours choqué que les compétitions internationales de surf ne soient jamais commentées en français alors que c'est la langue des JO. » « Preneurs de liens avec l'Organisation internationale de la Francophonie » (OIF), les responsables de l'UFS verraient bien le surf entrer bientôt comme discipline aux Jeux de la Francophonie.

